



PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-Mélany

dossier n° DP

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

007 275 23 D0004



ID : 007-210702759-20240104-AR2024_2-AR

date de dépôt : 14 décembre 2023

demandeur : Madame CHENOT Julie

pour : la transformation d'une fenêtre en porte
fenêtre

adresse terrain : 751 CHEM de l'esperière lieu-dit
hameau de l'esperière, à Saint-Mélany (07260)

ARRÊTÉ N° 2024_02
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Mélany

Le maire de Saint-Mélany,

Vu la déclaration préalable présentée le 14 décembre 2023 par Madame CHENOT Julie demeurant 751 CHEM de l'esperière lieu-dit hameau de l'esperière, Saint-Mélany (07260);

Vu l'objet de la déclaration :

- ⑩ pour la transformation d'une fenêtre en porte fenêtre ;
- ⑩ sur un terrain situé 751 CHEM de l'esperière lieu-dit hameau de l'esperière, à Saint-Mélany (07260) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 19 décembre 2019 et modifié le 20 juillet 2021;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A
Le

ST Melany
03 Janvier 2024

Le maire,



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.